



Délibération n°2024-039
Comité syndical du 18 décembre 2024

CONCESSION D'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE DE LOCTUDY - APPROBATION DES TARIFS 2025 PROPOSES PAR LA COMMUNE DE LOCTUDY

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué, s'est réuni le 18 décembre 2024, à 10h, à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Anne MARECHAL, Céline LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Daniel LE PRAT, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusé	Stéphane LE DOARE
Excusés ayant donné pouvoir	Jocelyne POITEVIN ayant donné pouvoir à Nathalie CARROT-TANNEAU, Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Michaël QUERNEZ ayant donné pouvoir à Gaël LE MEUR, Michel LOUSSOUARN ayant donné pouvoir à Céline LE TENDRE, Jean-Marc BREN ayant donné pouvoir à Yannick LE MOIGNE

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet d'approuver les tarifs qui seront appliqués en 2025 dans le cadre de la concession d'exploitation du port de plaisance de Loctudy par la commune de Loctudy, tels qu'ils figurent en annexe.

La grille tarifaire proposée pour l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des conditions financières appliquées ces dernières années, en tenant compte pour partie des augmentations dues à l'inflation des coûts d'exploitation avec les évolutions principales suivantes par rapport aux tarifs 2024 :

- Augmentation de 2 % des contrats annuels bouées et pontons avec uniformisation des grilles tous les 50 cm et accès à la cale de carénage 7 jours du 1er mars au 30 juin et 21 jours en basse saison
- Augmentation de 2 % des corps morts individuels avec 1 nuit gratuite au ponton hors juillet et août et accès cale inclus avec 2 jours à l'aire de carénage
- Nouveau tarif pour remorquage de navire inférieur à 8 mètres : 60 €
- Renouvellement de la carte passeport escales : 20 €
- Cale de mise à l'eau : 1 aller-retour 7 €, 5 AR : 32 €, 10 AR 60 €, 20 AR 112 €, 50 AR 260 €
- Aire de carénage : nouveau tarif pour navire inférieur à 6 m : 35 €, inférieur à 8 mètres : 40 €, entre 8 et 10 m : 45 €, entre 10 et 12 m : 50 € et supérieur à 12 m : 55 €

- Occupation du terre-plein : 50 €/jour après étude/demande préalable (gratuit pour les associations locales), branchement électrique à un coffret : 7 €/heure ou 50 €/jour
- Laverie : sèche-linge et lave-linge : 5 €, dosette lessive : 0,5 €
- Bateau du patrimoine : 50 % des tarifs
- Carburant : marge de 0,25 € HT sur le prix d'achat du litre de carburant
- Redevances de Terre-plein non bâtis : + 2 %
- Redevance de Terre-plein bâtis : + 2 %
- Occupation terre-plein pour séjour de courte durée : 15 €/jour, 75 €/semaine, 225 €/mois
- Forfait annuel d'utilisation du terre-plein et aire de carénage par les chantiers, comprenant le stationnement des engins : 500 € TTC/an
- Terrasse utilisée à des fins commerciales : + 2 %

Conformément aux dispositions des articles R.5314-9 et R.5314-22 du Code des Transports, le Conseil portuaire de Loctudy - Ile-Tudy a été consulté sur ce projet de grille tarifaire 2025 et a émis un avis favorable.

En conséquence,

Vu les propositions de tarifs annexées ;

Vu l'avis favorable du Conseil portuaire de Loctudy - Ile-Tudy du 18 novembre 2024 ;

Vu la délibération du 06 décembre 2024 du Conseil municipal de Loctudy adoptant les tarifs 2025 du port de plaisance ;

Considérant qu'il y a lieu pour le Syndicat mixte d'approuver les tarifs 2025 des ports de plaisance concédés.

Après en avoir délibéré, **le Comité syndical**

DECIDE

- D'approuver les tarifs 2025 (figurant en annexe) de la concession de l'établissement et de l'exploitation d'installations portuaires de plaisance à Loctudy accordée à la commune de Loctudy,
- D'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

Tarifs sur bouée selon la longueur hors tout mesurée et bau maximum (strictement inférieur)

catégories	Longueur hors-tout maximum	Largeur hors tout maximum	Forfait année bouée	Basse saison (du 01/10 au 31/03)			Moyenne saison (avril, mai et sept)			Haute Saison (01/06 au 31/08)		
				Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois
A	5m	2.2	665.05	6.75	33.75	101.25	6.75	33.75	101.25	10.10	50.50	151.50
B	5,50m	2.4	717.05	7.85	39.25	117.75	7.85	39.25	117.75	11.80	59.00	177.00
C	6m	2.4	792.55	9.00	45.00	135.00	9.00	45.00	135.00	13.50	67.50	202.50
D	6,50m	2.6	868.00	10.00	50.00	150.00	10.00	50.00	150.00	15.00	75.00	225.00
E	7m	2.6	943.50	11.20	56.00	168.00	11.20	56.00	168.00	16.80	84.00	252.00
F	7,50m	2.8	1 019.00	12.35	61.75	185.25	12.35	61.75	185.25	18.50	92.50	277.50
G	8m	2.8	1 114.85	13.45	67.25	201.75	13.45	67.25	201.75	20.20	101.00	303.00
H	8,50m	3.1	1 192.40	15.00	75.00	225.00	15.00	75.00	225.00	22.50	112.50	337.50
I	9m	3.1	1 269.90	15.70	78.50	235.50	15.70	78.50	235.50	23.60	118.00	354.00
J	9,50m	3.4	1 345.40	16.85	84.25	252.75	16.85	84.25	252.75	25.30	126.50	379.50
K	10m	3.4	1 422.90	17.95	89.75	269.25	17.95	89.75	269.25	26.90	134.50	403.50
L	10,50m	3.7	1 499.40	19.00	95.00	285.00	19.00	95.00	285.00	28.50	142.50	427.50
M	11m	3.7	1 576.90	20.20	101.00	303.00	20.20	101.00	303.00	30.30	151.50	454.50
N	11,50m	4	1 654.40	21.30	106.50	319.50	21.30	106.50	319.50	32.00	160.00	480.00
O	12m	4	1 730.90	22.35	111.75	335.25	22.35	111.75	335.25	33.50	167.50	502.50
P	12,50m	4.3	1 808.50	23.45	117.25	351.75	23.45	117.25	351.75	35.20	176.00	528.00
Q	13m	4.3	1 883.90	24.70	123.50	370.50	24.70	123.50	370.50	37.10	185.50	556.50
R	13,50m	4.6	1 961.50	25.80	129.00	387.00	25.80	129.00	387.00	38.70	193.50	580.50
S	14m	4.6	2 039.00	26.90	134.50	403.50	26.90	134.50	403.50	40.40	202.00	606.00
T	14,50m	5.2	2 115.50	28.00	140.00	420.00	28.00	140.00	420.00	42.00	210.00	630.00
U	15m	5.2	2 192.00	29.10	145.50	436.50	29.10	145.50	436.50	43.70	218.50	655.50
V	15,50m	5.2	2 270.50	30.20	151.00	453.00	30.20	151.00	453.00	45.30	226.50	679.50
W	16 m	5.2	2 346.00	31.30	156.50	469.50	31.30	156.50	469.50	47.00	235.00	705.00
Autres	par 0,5 m supplémentaire			1.10 €	5.50 €	16.50 €	1.10 €	5.50 €	16.50 €	1.65 €	8.25 €	24.75 €

* référence à la norme ISO 8666 - TVA 20% incluse - Service de rade inclus dans la redevance de mi-avril à mi-septembre dimanche compris, et sur rdv le reste de l'année

inclus dans la redevance annuelle: 4 nuitées au ponton hors juin-juillet-aout

Multicoque:

Coefficient de majoration de 1,5

Association nautique de la Commune:

30% du tarif annuel

Stationnement d'une annexe inférieure à 3,50m:

inclus dans la redevance

Stationnement d'une annexe supérieure à 3,5m et inférieure à 4m :

forfait annuel de 330€ TTC

Tarif sur ponton selon la longueur hors tout mesurée et bau maximum (strictement inférieur) TVA 20% incluse

catégories	Longueur hors-tout maximum	Largeur hors tout maximum	Forfait année ponton	Basse saison (du 01/10 au 31/03)			Moyenne saison (avril, mai et sept)			Haute Saison (juin, juillet et aout)		
				Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois en juin
A	5m	2.2	1 108.75	6.75	33.75	101.25	10.10	50.50	151.50	13.45	67.25	201.75
B	5,50m	2.4	1 195.45	7.85	39.25	117.75	11.85	59.25	177.75	15.70	78.50	235.50
C	6m	2.4	1 320.90	9.00	45.00	135.00	13.45	67.25	201.75	17.95	89.75	269.25
D	6,50m	2.6	1 447.40	10.00	50.00	150.00	15.00	75.00	225.00	20.00	100.00	300.00
E	7m	2.6	1 571.80	11.25	56.25	168.75	16.85	84.25	252.75	22.45	112.25	336.75
F	7,50m	2.8	1 698.30	12.35	61.75	185.25	18.55	92.75	278.25	24.70	123.50	370.50
G	8m	2.8	1 858.44	13.45	67.25	201.75	20.20	101.00	303.00	26.95	134.75	404.25
H	8,50m	3.1	1 988.00	14.50	72.50	217.50	21.75	108.75	326.25	29.00	145.00	435.00
I	9m	3.1	2 116.50	15.70	78.50	235.50	23.55	117.75	353.25	31.45	157.25	471.75
J	9,50m	3.4	2 243.00	16.85	84.25	252.75	25.30	126.50	379.50	33.65	168.25	504.75
K	10m	3.4	2 371.50	17.95	89.75	269.25	26.95	134.75	404.25	35.90	179.50	538.50
L	10,50m	3.7	2 500.00	19.00	95.00	285.00	28.45	142.25	426.75	37.95	189.75	569.25
M	11m	3.7	2 627.50	20.20	101.00	296.90	30.30	151.50	454.50	40.40	202.00	606.00
N	11,50m	4	2 757.05	21.30	106.50	319.50	32.05	160.25	480.75	42.65	213.25	639.75
O	12m	4	2 885.60	22.35	111.75	335.25	33.55	167.75	503.25	44.70	223.50	670.50
P	12,50m	4.3	3 013.10	23.45	117.25	351.75	35.20	176.00	528.00	46.90	234.50	703.50
Q	13m	4.3	3 140.60	24.70	123.50	370.50	37.05	185.25	555.75	49.40	247.00	741.00
R	13,50m	4.6	3 270.10	25.80	129.00	387.00	38.75	193.75	581.25	51.60	258.00	774.00
S	14m	4.6	3 397.60	26.90	134.50	403.50	40.40	202.00	606.00	53.75	268.75	806.25
T	14,50m	4.9	3 525.10	28.00	140.00	409.00	42.05	210.25	630.75	55.90	279.50	838.50
U	15m	4.9	3 653.65	29.10	145.50	414.50	43.70	218.50	655.50	58.05	290.25	870.75
V	15,50m	5.2	3 783.20	30.20	151.00	420.00	45.35	226.75	680.25	60.20	301.00	903.00
W	16m	5.2	3 910.70	31.30	156.50	425.50	47.00	235.00	705.00	62.35	311.75	935.25
Autres	par 0,5 m supplémentaire			1.10 €	5.50 €	16.50 €	1.65 €	8.25 €	24.75 €	2.15 €	10.75 €	32.25 €

Taxe de séjour Part intercommunale: 0,20 cts euros / Taxe de séjour Part départementale: 0,02 cts euros

Escale de courte durée: stationnement inférieur à 5H = Forfait de 10€

Journée: Forfait de stationnement avec arrivée à partir de 14H en jour N et départ avant 12h obligatoire en jour N+1

Réservation obligatoire pour les escales à la semaine et au mois

Semaine: 7 journées consécutives suivant les périodes de tarification

Mois: 30 journées consécutives suivant les périodes de tarification

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le

ID : 029-200076669-20241224-2024_039-DE



Tarifs d'outillage, des services et frais annexes TTC

A compter du 1er janvier 2025

Tarifs de Services						
Frais annuels d'inscription et de réinscription sur la liste d'attente pour une location d'emplacement annuel (hors usagers annuels)						15.00 euros TTC
Location de la salle pour l'organisation de séminaires (journée)						100.00 euros TTC
1 lavage (laverie)						5.00 euros TTC
Dosette lessive						0.50 euros TTC
1 séchage (laverie)						5.00 euros TTC
Remorquage d'un bateau <8 mètres (hors intervention sécurité) main d'œuvre comprise						60.00 euros TTC
Remorquage d'un bateau >8 mètres (hors intervention sécurité) main d'œuvre comprise						80.00 euros TTC
Main d'œuvre service du port (l'heure)						35.00 euros TTC
Carte passeport escales (nouvelle adhésion, modification ou renouvellement de carte) + Transeurope marinas						20.00 euros TTC
Fourniture d'électricité sur pontons	par an	b<8m: 300.00 €	8m<b<10m: 375.00 €	10m<b<12m: 450.00 €	12m<b: 525.00 €	
	par mois	b<8m: 30.00 €	8m<b<10m: 37.50 €	10m<b<12m: 45.00 €	12m<b: 52.50 €	
Evènements organisés par une association de la Commune						Gratuit
Evènements organisés par une association extérieure à la Commune (avec accord de réservation préalable)						Remise de 30%
Bateau du patrimoine (hors activités commerciales)						50% des tarifs des tarifs pontons, bouées et AOT
Carburant						
Application d'une marge de 0,25 euros HT sur le prix d'achat du litre de carburant						
Tarifs d'utilisation de la cale de mise à l'eau						
Gratuite pour le titulaire d'un poste d'amarrage à l'année et titulaire de contrat hivernage, mois ou semaine (pendant sa période de contrat)						
Obligation de garer la remorque sur le parking dédié						
1 aller-retour						7.00 euros TTC
Forfait 5 A/R						32.00 euros TTC
Forfait 10 A/R						60.00 euros TTC
Forfait 20 A/R						112.00 euros TTC
Forfait 50 A/R						260.00 euros TTC
la carte réutilisable						10.00 euros TTC
Tarifs des redevances particulières						
Mise à disposition du Terre-plein pour la construction de bâtiments commerciaux (en une seule fois)						m2 10.92 euros TTC
Redevances de Terre-plein non bâti pour les bâtiments commerciaux (autorisation d'occupation temporaire)						m2/an 5.71 euros TTC
majoration pour AOT de droits réels +35%						7.72 euros TTC
Redevances de Terre-plein bâti (autorisation d'occupation temporaire)						m2/an 9.83 euros TTC
majoration pour AOT de droits réels +35%						13.27 euros TTC
Occupation du terre plein technique pour un séjour de courte durée						
					emplacement par jour	15.00 euros TTC
					emplacement par semaine	75.00 euros TTC
					emplacement par mois	225.00 euros TTC
Forfait annuel d'utilisation du terre-plein et aire de carénage par les chantiers, comprenant le stationnement des engins et des bers, l'eau et l'électricité						500.00 euros TTC
Redevance de terre-plein non bâti à usage de terrasse utilisée à des fins commerciales						m2/an 25.87 euros TTC
Occupation du terre plein (gratuit pour les associations)						m2/an 50.00 euros TTC
Branchement électrique à un coffret						heure 7.00 euros TTC
						jour 50.00 euros TTC
Redevance d'envoi de factures						10 euros TTC
Défaut d'autorisation de branchement électrique						30 euros TTC
Défaut d'autorisation de stationnement sur ponton, mouillage et terre-plein						
					Frais de dossier	50 euros TTC
Tarif d'emplacement majoré (multiplié par 3) en fonction de la période						
Tarifs d'utilisation de l'aire de carénage (réservation obligatoire par formulaire)						
STATIONNEMENT PAR PERIODES						
Haute saison du 1er mars au 30 juin			stationnement limité à 7 jours par bateau, inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy			
Basse saison du 1er janvier au 28 février et du 1er juillet au 31 décembre			stationnement limité à 21 jours par bateau, inclus dans la redevance annuelle des usagers du port de plaisance de Loctudy			
TARIFS DE STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CARENAGE (TTC)						
Forfait 24h inclus 2 h eau/élec	b<6m: 35.00 €	b<8m: 40.00 €	8m<b<10m: 45.00 €	10m<b<12m: 50.00 €	12m<b: 55.00 €	
Nettoyage d'un emplacement sur l'aire de carénage						70.00 €
Tarifs d'utilisation des fluides (carénage et escales gratuites)						TTC
Distribution d'eau 1H (nettoyeur haute pression non fourni)						7.00 €
Distribution d'électricité 1H						7.00 €
Majoration du tarif d'emplacement en cas de dépassement des durées autorisées (tarifs multipliés par 3 par 24H)						



TARIFS HT A COMPTER DU 1er JANVIER 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR DES MOUILLAGES INDIVIDUELS (corps-morts)

		Mouillages individuels	
Catégories	Strictement inférieur à	en euros HT	
A	4m	49.42 €	
	4,50m	59.33 €	
B	5m	69.17 €	
	5,50m	79.00 €	
C	6m	89.00 €	
	6,50m	98.92 €	
D	7m	108.67 €	
	7,50m	118.58 €	
E	8m	128.50 €	
	8,50m	138.33 €	
F	9m	148.17 €	
	9,50m	158.08 €	
G	10m	168.00 €	
	10,50m	177.92 €	
H	11,00m	186.42 €	
	11,50m	194.92 €	
au-delà, 8,50€ HT par tranche de 50cm		Zones de Ile Garo, Beg menez, Langoz et Larvor	

*référence à la norme ISO 8666

incluant l'accès à la cale de mise à l'eau du port de plaisance et 2 jours sur l'aire de carénage
 incluant une nuit au ponton hors juin, juillet et aout

TARIFS TTC A COMPTER DU 1er JANVIER 2025

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR DES MOUILLAGES INDIVIDUELS (corps-morts)

		Mouillages individuels	
Catégories	Strictement inférieur à	en euros TTC	
A	4m	59.30 €	
	4,50m	71.20 €	
B	5m	83.00 €	
	5,50m	94.80 €	
C	6m	106.80 €	
	6,50m	118.70 €	
D	7m	130.40 €	
	7,50m	142.30 €	
E	8m	154.20 €	
	8,50m	166.00 €	
F	9m	177.80 €	
	9,50m	189.70 €	
G	10m	201.60 €	
	10,50m	213.50 €	
H	11,00m	223.70 €	
	11,50m	233.90 €	
au-delà, 10.20 € TTC par tranche de		Zones de Ile Garo, Beg menez, Langoz et Larvor	

*référence à la norme ISO 8666

incluant l'accès à la cale de mise à l'eau du port de plaisance et 2 jours sur l'aire de carénage
 incluant une nuit au ponton hors juin, juillet et aout